

Berne, le 25 octobre 2018

Chères collaboratrices, chers collaborateurs des associations régionales OSEO,

Le 25 novembre 2018 l'«initiative pour l'autodétermination» et la loi sur la surveillance des assuré/e/s, deux projets importants pour l'OSEO, seront soumis au vote. Il s'agit dans les deux cas d'une atteinte aux droits fondamentaux, et ce sont celles et ceux qui sont déjà marginalisés aujourd'hui qui en souffriront le plus. Que valent les droits fondamentaux s'ils ne s'appliquent pas à tous?

### Trois raisons pour le **non à l'initiative pour l'auto-détermination, resp. l'initiative anti-droits humains**

- **Une attaque frontale à la protection des droits humains**  
L'initiative de l'UDC est principalement dirigée contre la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et constitue donc une attaque frontale contre ces droits. Dans le monde entier, les détenteurs du pouvoir sapent les droits humains par intérêt nationaliste. C'est pourquoi il est particulièrement important que la Suisse s'engage.
- **Nos droits seront affaiblis**  
Les droits humains protègent les gens de l'arbitraire de l'Etat. En particulier, la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) a apporté des progrès importants, par exemple le droit de vote des femmes ou la suppression de l'internement administratif. L'initiative remet en question ces réalisations.
- **Une Suisse pas fiable ? Sans nous !**  
L'initiative signifierait que la Suisse devrait régulièrement rompre ou résilier des accords. La Suisse ne serait plus un partenaire fiable.

Plus d'infos: <https://www.initiative-anti-droits-humains.ch>

### Trois raisons pour le **non à la loi sur la surveillance des assuré/e/s**

- **Non à une surveillance excessive**  
A l'avenir, les assurances pourraient faire espionner leurs assuré/e/s par des détectives, même sans autorisation judiciaire. Cela donne aux privés plus de pouvoirs que n'en a le service de renseignement fédéral ! Ainsi, il sera plus facile de faire suivre des assuré/e/s que des terroristes. La fraude à l'assurance nuit à celles et ceux qui en ont vraiment besoin et devrait être clairement identifiée en cas de soupçon. Ceci devrait toutefois être fait non pas par des privés, mais par la police avec une autorisation judiciaire.
- **Non à la division sociale**  
Les bénéficiaires de prestations d'assurance feront l'objet d'une suspicion généralisée. La situation est tout à fait différente pour la fraude fiscale qui se chiffre en milliards: là, nous détournons le regard depuis des années. Cela conduit à toujours plus de division de la société, ce qui est dommageable pour tous. C'est contre cela que nous devons nous battre.
- **Atteinte aux droits fondamentaux de chacun d'entre nous**  
Avec cette loi, des principes constitutionnels de l'Etat de droit comme la protection de la sphère privée sont abandonnés. Nous sommes tous concernés, car la loi est valable tant pour l'AI que pour l'assurance maladie.

Plus d'infos : <https://non-surveillance-assurances.ch/>

**C'est pourquoi, en tant que réseau OSEO Suisse, nous nous engageons en faveur d'un double non!**